Réduction des risques et des Dommages

La RdRD (Réduction des risques et des Dommages) a une histoire longue et courte à la fois, jalonnée de clivages, de rejets et de toutes sortes de fantasmes. Elle fut la réponse pragmatique face à l'épidémie de Sida fin des années 80. Elle a permis, en plus de faire baisser le nombre de contamination VIH et VHB, d'aborder la consommation sous un nouveau jour.

Elle a gagné ses lettres de noblesse au fils des années et trouvera son inscription dans la Loi de santé publique en 2004, confirmée en 2016.

L'impact positif de la RdRD a été de plusieurs ordres :

- Baisse des contamination virales ;
- Elle a contribué à la médiation et à la pacification des relations entre les usagers de produits psychotropes (alcool compris) et l'espace public ;
- Elle a favorisé la salubrité publique par l'élimination des matériels usagés ;
- Elle a encouragé l'essor des dynamiques d'insertion et donc de sortie de la rue pour les personnes SDF ;
- Elle complète la palette de réponses d'une démarche de soins et d'insertion ;
- Elle permet une approche intégrée et globale des personnes concernées ;
- Elle participe à l'équité des chances face à la santé, aux réponses sanitaires, médico-sociales et sociales ;
- …

La RdRD est basée sur les principes éthiques de bientraitance, de non-discrimination et de respect de la dignité humaine, tels qu'encadrés par les textes d'éthique de soin (Article 10 de la Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme). De démarche pragmatique, la RdRD devient une posture d'adaptation des offres sociales, médicosociales et sanitaires aux besoins de la personne.

Malgré ses avancées, la RdRD enflamme encore les débats. Pourtant lorsque l'on quitte les passions et les représentations pour reposer sur des faits nous pouvons apercevoir que la RdRD a sa place partout et à tout moment.

Souvent vue à travers le seul prisme de son usage de drogues, qu'il soit festif, à risque ou de l'ordre addiction, la personne consommatrice voit régulièrement son identité réduite à cette seule qualité, et de fait sa citoyenneté semble niée. En dépassant cela, en adoptant une posture de RdRD, l'on voit derrière la figure du « toxicomane » ou de « l'alcoolique » une personne. Et c'est elle qui nous intéresse !

La Réduction des Risques et des Dommages, c'est un peu comme le serment d'Hippocrate :

On doit guérir
Si on ne peut pas guérir, on doit soigner
Si on ne peut pas soigner, on doit accompagner
Et surtout ne pas abandonner la personne.

Gabriel Auzou, Responsable du CAARUD de La Boussole